

Coronavirus COVID-19

2020-05-07

Livraison de biens dans les milieux de vie

En suivi de la note du 5 mai voici quelques précisions en lien avec la livraison de biens dans les différents milieux de vie, notamment dans le contexte de la fête des mères.

Nous attirons votre attention à l'effet qu'il est maintenant possible que les repas préparés à la maison puissent être acceptés. Le contenant doit toutefois pouvoir être désinfecté avant d'être transmis.

En ce qui concerne la livraison de fleurs, les consignes suivantes s'appliquent :

1. Les fleurs doivent être déposées à l'entrée, emballées.
2. Il est recommandé au personnel de se laver les mains au moment de prendre possession de la livraison. L'emballage doit être manipulé avec prudence. Les fleurs doivent être déposées dans un vase/pot approprié s'il n'est pas fourni. L'emballage doit être jeté de façon sécuritaire (dans une poubelle fermée).
3. Une fois cette manipulation faite, il est important de toujours se laver les mains
4. Le personnel pourrait décider d'employer des gants durant ces manipulations.
5. Le vase doit être nettoyé avant d'être livré à la chambre.

Au moment de la livraison, comme lors de tout contact avec les usagers, les équipements de protection individuelle doivent être portés au moment d'entrer dans la chambre et une hygiène des mains rigoureuse doit être appliquée.